inform

N° 1 | Mars 2012
Le magazine des clients de la CPT

KPT CPT

Nouveau financement hospitalier – et maintenant?

Le nouveau financement hospitalier est introduit. Quelles incidences pour vous?

Page 4

Nous présentons: www.kpt.ch

Visiter notre nouveau site Internet et gagner.

Page 3

Médecine complémentaire

Cinq méthodes réadmises dans l'assurance de base.

Page 9

Nouveau Conseil d'administration

Le nouveau Conseil d'administration de la CPT se présente.

Page 10

Editorial

En février 2012, les délégués des sociétés coopératives KPT/CPT ont complété le Conseil d'administration de la CPT décimé par les sanctions de la FINMA (voir en page 10). La CPT est donc redevenue une excellente entreprise aussi à cet égard.

Je me réjouis de pouvoir, conjointement avec mes nouveaux collègues et le Comité directeur émérite, diriger les destinées du numéro 1 des caisses-maladie online suisses. Forts d'un nouvel accroissement de l'effectif des assurés et avec des finances saines, nous nous tournons ensemble avec nos collaboratrices et collaborateurs motivés résolument vers l'avenir.

Je vous remercie au nom de la CPT de nous être restés fidèles aussi durant cette période agitée. Je vous assure que la CPT demeure un bon partenaire pour vous.

Salutations cordiales

René Jenny
Président du Conseil d'administration

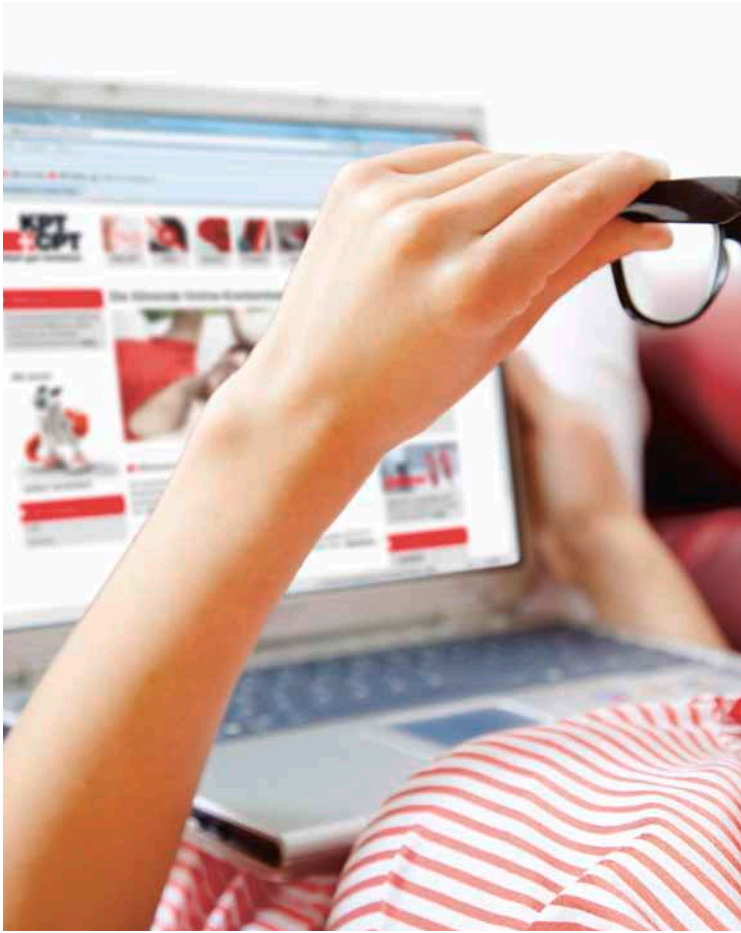

Nous présentons: www.kpt.ch

Un premier clic met déjà en évidence que le site Internet de la CPT a connu plusieurs développements. N'hésitez pas à vous faire votre propre idée et gagnez au concours: www.kpt.ch

Le rouge et le blanc demeurent les couleurs dominantes, mais à part cela, bien des choses ont changé. Un bref regard sur la navigation du nouveau site montre déjà les changements. Tous les domaines principaux sont illustrés par des images et invitent à un tour de découverte.

Acceptez cette invitation. Visitez notre nouveau site Internet et gagnez un superbe prix en un simple clic. Nous vous souhaitons bonne chance.

Concours: gagner en un simple clic
Visitez notre nouveau site Internet et **gagnez l'un des trois iPod nano** avec Multi-Touch Display, Radio FM, cadran de montre et montre-bracelet.
www.kpt.ch

www.kpt.ch

Nouveau financement hospitalier – et maintenant?

Le nouveau financement hospitalier, qui a fait l'objet de tant de discussions, est entré en vigueur au début de cette année. Et si vous vous demandez maintenant ce que tout cela signifie exactement pour vous, alors vous n'êtes pas la seule personne à se poser cette question.

Le nouveau financement hospitalier s'applique depuis le 1er janvier 2012. Quelques semaines après son introduction, les premières expériences montrent que les cantons et les hôpitaux ne sont pas encore entièrement prêts aux changements. La CPT vous assure néanmoins que les garanties de prise en charge nécessaires pour votre hospitalisation vous seront délivrées et que les paiements aux hôpitaux seront en tout temps garantis dans l'intérêt des assurés.

L'assurance des frais d'hospitalisation demeure judicieuse

Alors que le nouveau système occupe essentiellement tous les hôpitaux, cantons et assureurs-maladie, deux questions centrales absorbent l'esprit des assurés: dois-je maintenir mon assurance des frais d'hospitalisation et quel sera le montant de la prime?

La réponse à la première question est brève. Oui, vous devriez maintenir votre assurance des frais d'hospitalisation. Vous aurez ainsi la certitude que tous les coûts seront couverts aussi dans le cas d'un traitement hors canton. Et vous n'êtes pas sans savoir que l'assurance des frais d'hospitalisation comprend de nombreuses prestations supplémentaires telles que les frais de transport et de sauvetage à titre d'exemple.

L'évolution des primes est vague

Il est plus difficile de répondre à la deuxième question. En effet, l'incidence du nouveau financement hospitalier sur l'évolution des primes ne peut pas être évaluée même quelque deux mois après son introduction. C'est pourquoi tout pronostic s'avère peu sérieux à l'heure actuelle. Il n'en demeure pas moins que la CPT suivra l'évolution de près et fixera les primes des assurances des frais d'hospitalisation sur la base des données disponibles en été. Dans le cas où les coûts seraient inférieurs à ceux que nous avons attendus, nous vous ferons participer aux excédents.

www.kpt.ch/assurances_complementaires

Nous vous conseillons volontiers

Avez-vous des questions concernant l'assurance des frais d'hospitalisation ou d'autres assurances complémentaires? Alors contactez votre conseillère clients personnelle soit online soit par téléphone. Elle se tient à votre entière disposition.

Offre exclusive: en forme avec le pulsomètre FT7 de POLAR

La saison des baignades approche mais vous avez encore de la peine à vous motiver aux entraînements? Alors profitez maintenant de l'offre spéciale pour les associés de la CPT et commandez votre entraîneur personnel et motivateur à mettre au poignet.

Améliorer la forme ou brûler des calories? Les deux ne posent aucun problème avec le pulsomètre FT7 de POLAR. L'EnergyPointer intégré vous indique d'un coup d'œil sur l'écran si vous respectez l'intensité désirée au cours d'une séance d'entraînement. Outre les nombreuses fonctions montre et cardiofréquence, le FT7 mesure également la dépense calorique et vous indique la quantité de graisses que vous avez déjà brûlée. Le pulsomètre est accompagné de la ceinture pectorale WEARLINK textile et codée ainsi que d'un mode d'emploi en plusieurs langues.

Prix spécial pour les membres des Sociétés Coopératives CPT

En collaboration avec VELO*PLUS*, nous pouvons vous proposer le pulsomètre FT7 de POLAR en noir/rouge ou en rouge/argenté au prix spécial de CHF 99.90 au lieu de CHF 129.–, TVA, frais de port et d'emballage compris. L'offre est valable jusqu'au 31 mai 2012 ou jusqu'à épuisement des stocks, livraison uniquement en Suisse. Commandez le pulsomètre FT7 en ligne ou au moyen de la carte-réponse encartée.

http://inform.kpt.ch

VELO*PLUS*
AUSRÜSTUNG FÜR ABENTEUER

Carte-réponse 1/2012

inform

☐ Je profite **de l'offre exclusive pour les associés de la CPT*** et je commande:

Pulsomètre FT7 de POLAR

____ ex. en noir/rouge

____ ex. en rouge/argenté

Prix par pièce CHF 99.90, TVA, frais de port et d'emballage compris, livraison uniquement en Suisse.

☐ Je désire un entretien conseils sans engagement concernant **mon assurance des frais d'hospitalisation.** Veuillez m'appeler.

Téléphone (la journée)

(en caractères d'imprimerie s.v.p.)

Numéro de famille (voir facture de prime)

Nom/prénom

Adresse

NPA/localité

E-mail

Téléphone (la journée)

☐ J'adhère (ainsi que ma famille) aux Sociétés Coopératives CPT. Le sociétariat est gratuit, n'engage à rien et apporte des avantages exclusifs.

Date

Signature

* Si vous n'êtes pas encore associé de la CPT, veuillez en même temps déclarer votre adhésion. Faute de sociétariat ou de déclaration simultanée, la commande de l'offre exclusive est considérée comme attestation d'adhésion.

Trouver la police d'assurance. Adapter l'adresse. Vérifier un décompte. Liquider tout cela commodément en un simple clic – auprès de la CPT, le numéro 1 des caisses-maladie online.

www.kpt.ch/online

A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

KPT/CPT
Service clients
Case postale 8624
CH-3001 Berne

Modification des statuts

Les délégués ont révisé les statuts des Sociétés coopératives KPT/CPT avec effet au 1er janvier 2012. Cette révision visait notamment à préciser les responsabilités, à introduire des fonctions de contrôle supplémentaires et à augmenter la transparence.

- **Organisation et fonctions de contrôle:** Afin de garantir la préparation et la coordination des objets de l'assemblée des délégués avec le Conseil d'administration, l'assemblée des délégués élit en son sein un organe de contrôle composé de trois membres.
- **Limitation de l'âge et de la durée de mandat:** Dorénavant, les délégués ayant atteint l'âge de 70 ans révolus quittent automatiquement leur fonction. La durée de mandat des membres du Conseil d'administration est réduite de quatre à trois ans, la limite d'âge étant là aussi fixée à 70 ans.
- **Transparence accrue:** Les compétences de l'assemblée des délégués et les tâches du Conseil d'administration ont été précisées et élargies en ce qui concerne la transparence financière et organisationnelle.

De plus amples informations concernant les modifications de statuts sur: www.kpt.ch/societes_cooperatives

Médecine complémentaire

Depuis le 1er janvier 2012, cinq méthodes de la médecine complémentaire sont à nouveau remboursées par l'assurance de base – si le traitement est effectué par un médecin spécialiste.

Médecine anthroposophique, homéopathie, thérapie neurale, phytothérapie et médecine traditionnelle chinoise (MTC) – ces cinq méthodes de la médecine complémentaire sont remboursées dès cette année par l'assurance de base. Il faut toutefois que le traitement soit effectué par un médecin au bénéfice d'une formation spécialisée dans la discipline correspondante.

Traitement chez le thérapeute

Vous ne vous faites pas soigner par le médecin mais par un thérapeute reconnu par le RME? Dans ce cas, vous bénéficiez comme par le passé d'une contribution aux frais de traitement par votre assurance complémentaire des soins Comfort ou par Natura. En cas de doute, renseignez-vous auprès de votre conseiller clients personnel.

www.kpt.ch/assurances_complementaires

Nouveau Conseil d'administration de la CPT

Le 09.02.2012, les délégués de la CPT ont nommé le Conseil d'administration des sociétés coopératives KPT/CPT et donc également le Conseil d'administration des autres sociétés CPT.

René Jenny (62) est président du Conseil d'administration CPT depuis décembre 2011. Il dispose de longues années d'expérience dans le domaine de la santé, tant dans le cadre d'associations nationales et internationales, qu'au sein de conseils d'administration. René Jenny a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle dans l'industrie pharmaceutique.

Roger Bollag (61) a géré pendant plus de 25 ans les placements de capitaux des Zurich Financial Services dans le monde entier. Il est un professionnel des portefeuilles d'investissements de compagnies d'assurance et connaît bien les prescriptions et consignes de la FINMA grâce à sa longue expérience.

André Chuffart (63) a assumé auprès de Swiss Re différentes fonctions de Senior Management dans le domaine technique (actuariat, examen du risque et règlement des sinistres) et au Marketing. André Chuffart est un expert reconnu dans les domaines des assurances vie, maladie et invalidité.

Hugo Gerber (56) est membre du Conseil d'administration CPT depuis décembre 2011. Il apporte une grande expérience de la prévoyance professionnelle de gestion et du personnel. Pendant de nombreuses années, il a occupé des positions dirigeantes de syndicat. Il est aussi membre des conseils d'administration de Swisscom et SUVA.

Jürg P. Marty (67) a été pendant vingt ans CEO de l'Union intercantonale de réassurance et directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie. Jürg Marty est un connaisseur expérimenté de la réassurance et un expert éprouvé en Corporate Governance et en assurances publiques.

Franz Wipfli (60) a été entre autres membre de la direction de la Zurich Suisse, Directeur général et CEO du groupe d'assurance Zurich Autriche et membre de la direction élargie du groupe «Zurich» chargée de différents programmes de transformation et de réduction des coûts au niveau mondial.

Prof. Dr Thomas Zeltner (64) a été pendant près de 20 ans directeur de l'Office fédéral de la de la santé publique (OFSP). Il est professeur du domaine de la santé publique à l'Université de Berne et, depuis 2011, il est Distinguished Faculty Consultant for the Harvard Ministerial Leadership in Health Program, Harvard School of Public Health, Boston.

informix

TU PASSES DONC UNE JOURNÉE ENTIÈRE À FAIRE DU SNOWBOARD?
CLIC
J'IGNORAIS QUE TU POUVAIS TE PRIVER AUSSI LONGTEMPS DE TON ORDI!
PAS DE PROBLÈME.

Le magazine des clients de la CPT I paraît 4 fois par an I N° 1/2012
KPT Caisse-maladie SA, KPT Assurances SA et Sociétés Coopératives KPT/CPT, case postale 8624, 3001 Berne
E-mail inform@kpt.ch I Rédaction CPT I Tirage 140000 ex. I www.kpt.ch